

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN MUR ANTIBRUIT LE LONG D'UNE PARTIE DE L'AUTOROUTE 640 EST

(Appel d'offres GT2022-02)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour les travaux d'aménagement d'un mur antibruit le long d'une partie de l'autoroute 640 Est.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 60 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention « Travaux d'aménagement d'un mur antibruit le long d'une partie de l'autoroute 640 Est (GT2022-02) » et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 11h00, heure légale du Québec, le lundi 11 avril 2022, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes A/S M. Jacques Robichaud, greffier 803, chemin d'Oka Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **11 avril 2022**, à ou après 11h00, heure légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'ACCQO, à l'ALEC, à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 16 mars 2022.

Me Jacques Robichaud, avocat, o.m.a. Greffier et directeur des Services juridiques